

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTIONS SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROTECTION
PUBLIQUE

2/1984 du 7/12/1982
DECRET N° /MPS.DITPP.DPP.2103/06

Pour la nomination et la nomination de Madame
MADAMINE Pauline, Institutrice Principale
des cadres des services Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/130/ME du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 81/707/SG du 19.10.81 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 1875/MEH-DPA-SFP du 15.4.81 portant promotion des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement) ;
(/u la demande de l'intéressé du 4.12.81 ;
en date du

LE R A T I F :

.../...

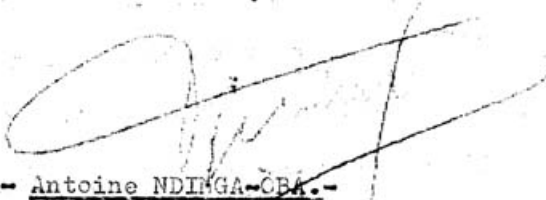
ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165, 67/304 et 61/707 des 22.5.64, 30.9.67 et 19.10.81 susvisés Madame BITSINDOU Pauline, Institutrice Principale de 2^e Echelon, indice 780 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement), titulaire d'une Licence en Sciences de l'Education, délivrée par l'Université Marien NGUABI de Brazzaville, est reclassée à la catégorie A hiérarchie I et nommée Professeur de Lycée de 1^{er} Echelon, indice 830. ACC = néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1^{er}.10.81 (date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981 - 1982, et de la solde pour compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JCRFC et communiqué partout où besoin sera. /-

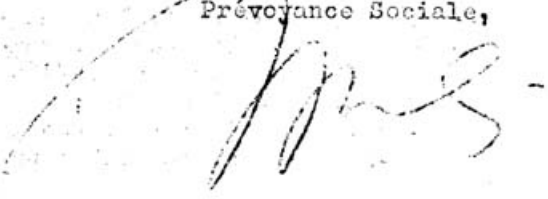
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

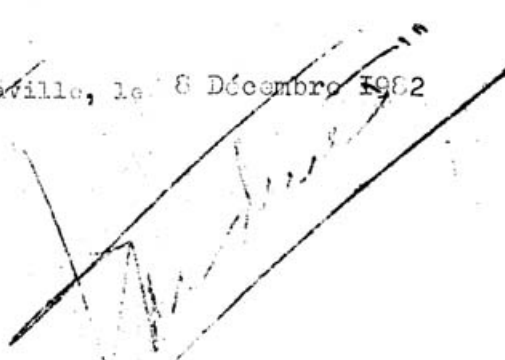
Brazzaville, le 8 Décembre 1982

Le Ministre de l'Education
Nationale,

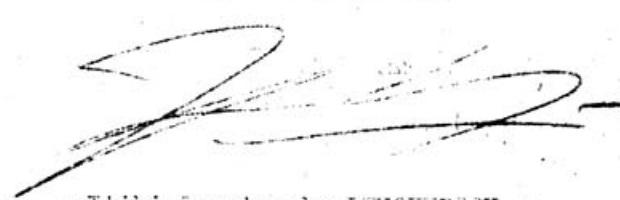

- Antoine NDIINGA-GBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


- Bernard COMBO MATSICHA.-


- Colonel Louis GYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


- Itihi Gasetoumba LEMOUNDOU.-

AMPLIATIONS :

JCRFC.....1
DGAFP/DFP.....3
D.B.....3
D.C.F.....1
MEN.....2
DPAA.....2
INTERESSE.....1
DOESIER.....3
SGCM/BC.....2

